

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 13 décembre 2021

CCPC/2021347-09

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (32) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, P. BLANQUE (pouvoir à P. BATAILLE), A. BOUSQUET, P. CAMPS, J. COLL (pouvoir à H. BAUDET), C. COLOMER, J. CORDELETTE, C. DELIAS (pouvoir à J. GARRABE-POUGET), J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX (pouvoir à A. LUNEAU), M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, F. OMAHSAN (pouvoir à J. GARRABE-POUGET), P. PETITQUEUX (pouvoir à S. VAILLS), S. POLATO, S. PONSÀ (pouvoir à A. LUNEAU), M. POUDADE, S. PRUDENTOS, P. RIU, A. TAHOSES, S. VAILLS, G. VICENS (pouvoir à P. BATAILLE).

Date de convocation : mardi 7 décembre 2021

Secrétaire de séance : Antonin HUG

Objet : Restructuration du complexe sportif et réhabilitation du bâtiment voisin - Mandat à donner au Président pour déposer les demandes de permis de construire

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-sept heures, le conseil de la communauté de communes Pyrénées Catalanes, dûment convoqué, s'est réuni en séance de la communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que :

par délibération en date du 18 Janvier 2021, le conseil communautaire a approuvé le principe de la maîtrise d'ouvrage du projet de restructuration d'un complexe sportif avec option de réhabilitation d'un bâtiment voisin sur la commune de Matemale.

par délibération en date du 22 mars 2021, le conseil communautaire a décidé d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offre (CAO) du 18 mars 2021 pour la sélection des 3 candidats retenus pour la phase offre de la procédure d'appel d'offre restreint

par délibération en date du 25 mai 2021, le conseil communautaire a décidé d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offre (CAO) du 18 mai 2021 pour le choix du lauréat et la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le candidat NAS architecture

par délibération en date du 13 septembre 2021, le conseil communautaire a décidé de poursuivre le marché de maîtrise d'œuvre sur ce projet de travaux en validant la TRANCHE OPTIONNELLE 2 : Complexe sportif de Matemale ET bâtiment d'accueil / Missions APS, APD, PRO, ACT, VISA, EXE-DQE, EXE-SYN, DET, AOR et SUBV.

Le Président explique que l'équipe de maîtrise d'œuvre a procédé au rendu des dossiers de demandes de permis de construire pour chacun des deux bâtiments concernés.

Le Président demande au conseil communautaire de lui donner mandat pour signer et déposer les demandes de permis de construire.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- de donner mandat au Président pour déposer les demandes de permis de construire afférente au projet de restructuration du complexe sportif et de réhabilitation du bâtiment voisin
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 13 décembre 2021

Envoyé le 14-12-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 14-12-2021
NOTIFICATION FAST

Pierre BATAILLE
Président

